



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
MAIRIE DE VILLENEUVE DU PAREAGE
Tél : 05.61.67.24.95 Fax : 05.34.01.27.24

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de VILLENEUVE DU PAREAGE
se réunira, en séance ordinaire le 12 octobre 2026, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Délibération Exonération temporaire de la taxe foncière en faveur des logements achevés avant le 01 janvier 1989,
- Point relatif à un incident concernant la cantine et le respect des obligations professionnelles d'un agent communal,
- Informations sur l'avancement des travaux en cours Rue du 8 Mai,
- Création d'une commission communale pour la mise en route du PLUi-H,
- Informations sur l'achat des colis de Noël,
- Demande d'administré relative à l'enlèvement des bosses en terre derrière la salle des fêtes,
- Réflexion sur le rafraîchissement de l'école (Clim, Ventilateurs,...), problème d'humidité sur le mur du couloir de l'école,
- Réponse par courrier de la Préfecture au sujet des gens du voyage,
- Bilan d'activités de la CCPAP,
- Questions diverses.

Fait à VILLENEUVE DU PAREAGE, le 05 octobre 2026

Le Maire